

LE CENSEUR.

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.



Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.
Hors du département du Rhône,
1 franc de plus par trimestre.

LYON, 26 Juin.

PRÉFECTURE DU RHONE.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE DE PARIS,
du 26 juin 1886, à 1 heure du matin.

Le ministre de l'intérieur, à MM. les préfets et sous-préfets :

Le roi vient d'échapper à un nouveau danger. Un individu a tiré sur le roi, qui n'a pas été atteint. L'assassin est arrêté. Paris est indigné. L'ordre règne partout.

Pour copie : Le directeur du télégraphe à Lyon.

Signé : E. de CHEPPE.

Certifié conforme : Le préfet du Rhône,
J.-C. RIVET.

Nous ne nous abaisserons pas jusqu'à nous défendre de toute sympathie pour les auteurs d'un pareil crime. L'assassin par fanatisme est aussi coupable à nos yeux que l'assassin par intérêt ; mais il nous sera permis de répéter encore ce que nous disions hier : les visions ascétiques qui passent par la tête d'un illuminé politique ou religieux ne se résolvent en crimes et assassinats effectifs que lorsque toute autre espérance lui manque. La chaudière éclate quand la soupape est invariablement fixée ; et tel qui eût satisfait sa colère en dessinant une caricature, en lisant un article de journal, livré aux mauvais conseils de la solitude, sans modérateur, sans amis, puisque la polémique quotidienne et l'association lui sont défendues, porte jusqu'aux dernières limites les consignes d'une logique sauvage et désespérée.

Au reste, nous raisonnons dans l'hypothèse que le crime que nous annonce la dépêche télégraphique est complètement prouvé ; quelquefois la police s'est trompée dans des conjectures semblables ; nous désirons pour l'honneur de l'humanité et dans l'intérêt de tous les partis politiques qu'elle se soit abusée encore cette fois.

La lettre suivante a été adressée à M. Gisquet par les détenus politiques de Ste-Pélagie.

Monsieur le préfet de police,

Deux lettres vous ont été adressées par les prisonniers politiques de Ste-Pélagie : elles avaient pour but d'obtenir que la fermeture du soir ne fut faite qu'à la nuit close. Depuis, les jours ont augmenté, la chaleur se fait sentir de plus en plus vive, et pourtant il n'est pas fait droit à notre demande : la fermeture a toujours lieu à 7 heures et demie.

Ce n'est point une innovation que nous prétendons imposer ; le régime actuel est lui-même, comme vous le savez bien, une innovation. Après les évasions de l'an passé, vous crâtes devoir assujétir les détenus à un système excessivement sévère ; ils furent condamnés à être enfermés dans leurs cellules pendant la plus grande partie des journées ; il leur fut interdit d'y monter pendant les heures où la cour leur était ouverte ; deux grilles, éloignées l'une de l'autre de 5 pieds, les forcèrent à ne causer qu'à haute voix avec leurs visiteurs. Nous nous sommes résignés à supporter ce régime, car nous savons que les plaintes des prisonniers sont ordinairement mal venues, et nous n'aimons pas à importuner l'autorité de nos réclamations. Aujourd'hui que nous venons vous demander une si petite partie de ce que nous serions fondés à appeler notre droit, pourriez-vous, M. le préfet, ne pas faire justice à notre requête ?

La saison où nous sommes à ses exigences, auxquelles ont égard les réglemens de tous les établissements, de toutes les administrations : ainsi, les jardins publics sont fermés plus tard, la

retraite ne sonne pour la garnison qu'à une heure plus avancée. Serons-nous les seuls qui, brûlés par les chaleurs de l'été, ne pourrions profiter de la fraîcheur des dernières heures du jour ? Ce n'est point une faveur, ce n'est pas la satisfaction d'une jouissance que nous vous demandons, c'est une question de salubrité que vous avez à décider, nous comptons trop sur votre raison pour ne pas être persuadés que vous la résoudrez conformément à nos desirs et à nos besoins.

Nous avons, etc.

Signé, Delaven, L. Bastide, Billot, Robier, A. Barbès, Em. Canard, A. Froidevaux, Daviot, Nètré, M. Eder, J. Girard, Bruyer, Caillet, L. Palanchon, F. Bernard, M. Bernard, Carré, Deligny, Geoffroy, Delacuis, P. Cabet, Horstang, H. Bigy, Decombe, L. Lebœuf, Dubois, C. Billon, Buzellin, Jaffrenou.

P. S. M. Blanqui, qui est toujours seul dans une cour particulière et sans communication avec nous, n'a pu joindre sa signature aux nôtres.

Il est inconcevable que depuis les innombrables réclamations dont la presse s'est faite l'écho, on n'ait pas encore songé à donner aux détenus la moindre satisfaction de leurs griefs. Tant qu'un homme n'est que prévenu, la société n'a que le droit de lui retirer provisoirement sa liberté, et encore ce droit est-il contestable. Quand il est condamné, sa captivité est alors de droit réel, mais on n'a pas le droit de le torturer. M. Gisquet ou ses délégués ont trop de confiance pour les geôliers, et malheureusement, par le temps qui court, les geôliers sont les hommes les moins responsables de leurs actes, aussi bien que les agents de la force armée. Il n'y a jamais de témoins de leur brutalité. Les prisonniers ne sont pas admis à témoigner des violences qu'on fait souffrir à leurs compagnons, et l'on se rappelle le procès et la condamnation de M. Gervais (de Caen), qui fut déclaré diffamateur envers M. Gisquet, parce qu'il soutenait avoir vu, dans la cour de la préfecture de police, des sergens de ville frapper cruellement à coups de canne un malheureux arrêté sur la place de la Bourse. Nous n'attaquons pas l'arrêt rendu, mais nous affirmons que M. Gervais (de Caen) n'a jamais menti.

Nos ministres philanthropes, qui sont arrivés au pouvoir exprès pour nous faire goûter les délices de l'âge d'or, devraient bien commencer par rendre nos prisons habitables, puisque notre âge d'or ne peut pas, après tout, se passer de prisons ; et M. Sauzet, que cela doit regarder un peu, devrait se préoccuper de cette matière importante.

La Gazette d'Augsborg, après avoir énuméré les largesses d'argent, de tabatières et de portraits, que les deux enfans de l'état ont répandues parmi la domesticité haute et basse de la cour de Vienne qui a eu l'honneur de les approcher et de les servir, ajoute :

« Le capitaine de cavalerie comte Zichy, qui, pendant le séjour des princes, a rempli les fonctions d'aide-de-camp avec le colonel comte Lichnowsky, a reçu une riche tabatière et a été nommé officier de la Légion d'Honneur. »

Nous ne connaissons pas M. le comte Zichy. Si c'est un militaire distingué, il n'a pu acquérir sa réputation et son grade de capitaine qu'en servant contre la France ou contre les patriotes italiens, et il est assez singulier qu'il en soit récompensé par une décoration qui fut instituée pour payer le dévouement à la France. Si le capitaine Zichy est, comme nous le croyons, un homme obscur, dont tout le mérite ait été de caracoler autour des enfans de l'état, les vieux légionnaires français seront bien charmés d'apprendre que ce n'est pas seulement la simple décoration qu'on lui accorde, cette décoration qu'un si grand nombre d'entr'eux

ont payée de leur sang, que d'autres ont acquise par de longues études et de persévérans travaux ; mais qu'on a franchi pour M. le comte Zichy les limites fixées par la loi organique et qu'on l'a fait d'un seul coup officier de la légion.

Maintenant, nous demanderons en vertu de quel pouvoir M. le duc d'Orléans se permet de décerner des décorations et des grades qui ne peuvent être donnés qu'avec responsabilité par des autorités désignées par la loi. Est-ce que M. le duc d'Orléans est dépositaire à la fois des pouvoirs constitutionnels de son père et de ceux du ministre de la guerre, car il faut le concours de tous les deux pour créer un légionnaire militaire ? Est-ce que M. le duc d'Orléans commande en chef un corps en campagne ? L'état-major et les menins qui l'entourent sont-ils assimilés à une armée sur le pied de guerre ?

Tous ces procédés sont excessivement monarchiques, et on pourrait pousser fort loin les questions, sans que personne pût donner une réponse satisfaisante. Est-il bien sûr, par exemple, que M. le duc d'Orléans lui-même soit membre de cette légion dont il distribue les décorations et les grades avec une si gracieuse légèreté ? Nous entendons membre légitime, suivant toutes les règles et les statuts organiques de l'ordre ? Nous nous permettrons d'en douter, et, dans tous les cas, nous affirmerons que si les largesses du genre de celle dont on a favorisé M. le comte Zichy, donnent un certain relief aux jeunes princes parmi les courtisans de Berlin et de Vienne, elles nous semblent de nature à rendre la nation française bien ridicule et bien puérile aux yeux des peuples étrangers. Le fait annoncé par la Gazette d'Augsborg n'est pas le seul de la même nature. Le journal ministériel aurait pu démentir ces faits s'ils sont faux ; mais on ne tient pas tant de compte des susceptibilités de la France. (National.)

Deux nouvelles fractions de route, sur un sol uni et solide, viennent d'être ouvertes au public, et les titulaires des relais de poste qui y sont établis ont reçu leurs brevets. Au moyen de ces deux voies nouvelles, la distance de Paris à Lyon est réduite à 116 lieues 1/2, en évitant toutes les fortes montagnes. Ces deux fractions de route s'embranchent l'une sur la route de Sens à Troyes, au village de Theil, et rejoint par Cerisier et St-Florentin la route de Joigny à Dijon ; l'autre s'embranchant sur la route d'Auxerre à Dijon, à la maison de Paille, passe à Pouilly, et rejoint à Beaune la grande route de Dijon à Chalon-sur-Saône.

Dans cet état de choses, il serait à désirer qu'une voiture légère, contenant dix ou douze voyageurs, fut établie entre Montera et Chalon-sur-Saône, et qui, parcourant en 28 heures cette distance, mettrait en communication directe et réciproque les bateaux à vapeur de la Haute-Seine et de la Saône : par ce moyen, on ferait le voyage de Paris à Lyon presque aussi vite qu'en malle-poste, avec moitié moins de fatigue, de temps et à meilleur marché que par les autres voitures.

Ainsi, par exemple, on irait, à Lyon en 55 heures pour 50 f. 50 c. Voyageant 25 heures en bateau, 25 heures en voiture et se reposant 5 heures.

La négligence ou la mauvaise volonté des employés des postes continue à nous causer le plus grand préjudice ; nous recevons journellement des lettres de nos abonnés qui nous préviennent que le peu de régularité du service des numéros du Censeur les oblige à s'adresser à un autre journal plus favorisé que nous par l'administration ; c'est surtout sur la ligne de Givors, de Saint-Etienne, du Puy, que les réclamations que nous recevons sont plus fréquentes ; il ne se passe pas de semaine où il ne manque à nos abonnés deux ou trois numéros ; nous sommes à-peu-près certains que ce n'est pas dans les bureaux de Lyon que nos feuilles s'égarent ; la curiosité, la paresse et l'infidélité des employés des bureaux secondaires doivent être les causes des pertes que nous éprouvons. Quel moyen faut-il donc prendre pour obtenir le re-

LA SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS ET LA SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE.

En parlant, il y a quelque temps, dans cette feuille, des succès et de l'utilité de la société philharmonique de notre ville, je ne me doutais guère qu'au même instant une autre association artistique et d'un intérêt tout local surgissait à ses côtés, comme par enchantement, à la voix de quelques heureux privilégiés de notre monde intellectuel ! A Dieu ne plaise que je critique, dès sa naissance, une société dont le but progressif et industriel (cachant adroitement peut-être une pensée politique), dont aussi l'utilité, la nécessité même me sont assez démontrés ! Mais je pourrais faire remarquer, en passant, que les arts et la littérature de Lyon sont représentés par une bien faible minorité dans la commission aristocratiquement et solennellement nommée par l'assemblée assez nombreuse des souscripteurs convoqués à cet effet au Palais des Arts et du Commerce. — J'aime bien mieux constater que notre fabrique (c'est-à-dire l'art appliqué à l'industrie) y est dignement représentée. J'aime mieux dire qu'un ou deux noms d'amateurs d'un talent estimé m'ont apparu dans cette liste semi-officielle, semi-populaire, ne représentant point assez libéralement toutes les classes et toutes les opinions d'une grande cité, mais représentant enfin une société appelée à encourager, si non à faire fleurir le goût des arts parmi nous.

En même temps que nous sommes heureux d'applaudir à la création d'une société que nous regardons comme éminemment utile à notre cité, à son industrie, à ses écoles de dessin, aux nombreux artistes qui l'honorent ou l'embellissent par leur talent, nous regrettons amèrement qu'une société d'encouragement, pour tous les produits de notre industrie locale, une société d'émulation, décernant annuellement des primes ou des récompenses aux maîtres, aux ouvriers les plus habiles, aux fabricans d'étoffes façonnées de la plus grande richesse, de la perfection ou du luxe les plus remarquables sous le rapport de l'art ; décernant aussi des prix ou des encouragemens aux fabricans d'étoffes unies, les plus dignes par leur finesse, leur éclat et

la modicité de leur valeur, de lutter avantageusement avec nos fabriques rivales de la Suisse, de la Prusse, de l'Angleterre, de l'Italie, etc. etc. ; nous regrettons, disons-nous, qu'une société d'encouragemens destinée aux progrès immédiats et généraux de notre industrie si languissante depuis quelques années, n'ait pas été fondée à côté de celle des Amis des Arts ; ou plutôt que cette dernière société n'ait cru devoir encourager dans les progrès de l'industrie lyonnaise, que le seul dessin qui, comme on le sait très-bien, n'est applicable qu'au plus petit nombre des immenses produits de nos fabriques. Cela dit en passant, nous félicitons sincèrement nos concitoyens de la création de cette société, (que nous regardons comme une des louables améliorations dont notre ville ait été dotée), ainsi que les membres nouveaux de la commission des Amis des Arts, sur le zèle, le talent et l'impartialité desquels nous croyons que chaque souscripteur sera heureux de se reposer. Pourquoi faut-il qu'au même moment où surgit parmi nous une société nouvelle, toute d'intérêt artistique et industriel, d'intérêt vraiment local, pourquoi faut-il qu'une société dont nous applaudissons (comme nous l'avons déjà dit) il y a quelques jours à peine, et les succès et les généreux et philanthropiques efforts, soit sur le point peut-être de se dissoudre par le défaut d'appui de nos autorités et surtout par la privation d'un local indispensable désormais à son existence ? Déjà, vous le voyez, je reviens à la société Philharmonique, je reviens à ce petit conservatoire provincial qui avait obtenu parmi nous, et sous vos yeux, tant de si beaux résultats, et qui donnait aux nombreux amateurs de musique que renferme notre ville de si flatteuses espérances ! Eh bien ! ne voilà-t-il pas la société Philharmonique presque réduite à donner ses concerts en plein vent faute de local ! et tandis qu'on a prodigué aux sciences, à notre Faculté, chaires, subventions et gros émolumens (ce dont je suis bien loin de me plaindre), voilà que la muse de l'harmonie toute honteuse, toute tremblante de froid, sera bientôt réduite, si nos hauts et puissans protecteurs ne la prennent en tardive pitié, à se retirer dans quelque grenier....

Voilà le revers de la médaille, me direz-vous ! Voilà ce qu'il montre, à

côté d'une généreuse et louable pensée, une déception, une indifférence, un oubli, comme en toute chose de cette vie hélas ! Mais que nous servirait de nous mettre de mauvaise humeur ? et de grimacer la colère et de tremper, comme tant d'autres, notre plume dans le fiel ? Evitons aujourd'hui cet écueil, contre lequel tant d'honnêtes et consciencieux critiques viennent briser leur réputation et heurter leur vanité ! Que faire donc en pareille occurrence ? — Demander avec chaleur, avec persévérance pour la Société philharmonique, les mêmes appuis, les mêmes encouragemens, les mêmes faveurs, la même sympathie qu'ont obtenus de nos autorités et de nos concitoyens les plus éclairés, notre Faculté des sciences, et la société toute nouvelle des Amis des Arts ! Ne cesser de redire à tous : que, si cette dernière association artistique doit avoir incontestablement une heureuse influence sur les progrès de notre industrie, d'un autre côté, le goût et le culte de la musique ne sauraient être étrangers à la perfectibilité et à l'adoucissement de nos mœurs, ni à la réunion pacifique et toujours utile, d'hommes de différens rangs et de diverses opinions, enfin à tous les progrès moraux et appréciables dans leurs rapports généraux avec la société entière ; d'un art divin, d'une langue sublime qui élève et moralise en quelque sorte tous ceux qui l'aiment et la parlent : voilà ce que nous ne cessons de dire, si notre faible voix pouvait être entendue ! Alors si tous nos vœux, tous nos desirs étaient exaucés, n'en déplaise à quelques méchans aristarques, à quelques esprits malades ou envieux, Lyon ne serait plus comme on l'a dit une *Beotie*, une ville maudite, ignorante, antipathique aux arts comme aux lettres ; non ! notre belle et célèbre cité, dotée d'une Faculté des sciences, d'une société des Amis des Arts, d'une association musicale, ou, si vous aimez mieux, de la *Société Philharmonique*, régénérée et encouragée, Lyon avec ses sociétés académiques, avec ses revues, ses cours, ses journaux, ses théâtres, ses cercles, son industrie sans rivale, Lyon serait bien encore et à tous les titres la seconde ville de France !

Z. Z. Z.

dressement des torts dont nous avons à souffrir ? Nous n'en avons d'autre qu'une publicité éclatante, et nous nous en servons. — Aujourd'hui nous avons une lettre datée de St-Paul-en-Jarrest, qui nous avertit que dans cette commune on recoit à peine chaque semaine quatre numéros de notre journal, et le plus souvent encore réunis deux à deux. Notre abonné nous avertit qu'un journal de Paris lui arrive plus sûrement et plus vite qu'une feuille de Lyon. Ces renseignements méritent sans doute l'autorité supérieure à même de connaître les auteurs de cette soustraction frauduleuse.

HOPITAUX CIVILS DE LYON.

CONCOURS LE JEUDI 6 AVRIL 1837.

Le conseil-général d'administration remet sous les yeux du public le programme du concours qui s'ouvrira le jeudi 6 avril 1837, pour la nomination du chirurgien-major de l'hôpital général des malades, ou Grand-Hôtel-Dieu de Lyon.

Ce concours aura cinq séances, et se composera de cinq épreuves.

Premier jour, question d'anatomie et physiologie, traitée de vive voix.

Second jour, question de pathologie chirurgicale et accouchemens, par écrit.

Troisième jour, question orale de médecine opératoire, et opération pratiquée sur le cadavre.

Quatrième jour, question médico-chirurgicale, écrit.

Cinquième jour, examen clinique d'un malade; description orale de la maladie et indication du traitement.

Les concurrents répondront aux questions qui leur seraient adressées par MM. les jurés. Les candidats doivent se faire inscrire au secrétariat-général, à l'Hôtel-Dieu, quinze jours au moins avant l'ouverture du concours.

Par ordonnances insérées au *Moniteur* du 23 de ce mois, sont nommés : maire de la Croix-Rousse, M. Revol; adjoints, MM. Peyssalon et Cabias.

On annonce que le 31^e régiment de ligne viendra incessamment prendre garnison dans notre ville. Le 3^e léger ira à Montbrison, et aura un bataillon détaché à St-Etienne.

Par arrêté du 21 de ce mois, le préfet de la Drôme a ordonné une enquête sur le projet de construction d'un pont suspendu sur le Rhône, au lieu dit la Croix-de-la-Lauze, en face de la ville de Montélimart, en remplacement des bacs du Theil et de Rochemaure.

AVIS.

MM. les Souscripteurs, dont l'abonnement expire le 30 juin, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

Paris, 24 juin 1836.

Correspondance particulière du Censeur.

Il pleut tous les jours des feuilles nouvelles, à tout prix. On assure que, pour seconder cet élan qui ne peut être que préjudiciable à la vieille presse, objet des animosités du ministère, le cabinet prépare une loi qui, au commencement de la prochaine session, réduirait de moitié les droits de timbre des journaux, et de 33 p. 100 les droits de poste. A présent que la presse est maintenue par les lois de septembre, disant avant-hier un ministre, il n'y a plus d'inconvénients à la laisser se perdre par la concurrence.

— Dernièrement, une société d'industriels s'était formée pour vendre sur la place publique du vin qu'elle aurait cédé aux nombreux consommateurs à un prix inférieur de moitié à celui des marchands de vins. Une autorisation verbale avait été obtenue de l'administration de la police. Un matériel considérable avait été organisé. Plus de cinquante hommes de service, portant un tonnelet en fer blanc, ont, pendant trois jours, circulé dans les faubourgs de la capitale. Leur débit a été tel que plus de douze mille litres ont été épuisés dans cet espace de temps. Tout promettait à cette entreprise un succès très-grand, lorsque M. Gisquet ordonna à ses agens de saisir les tonnelets et les porteurs. On soumit d'abord les vins à la dégustation; ils furent jugés bons et restitués. Les hommes furent relâchés, à la condition de ne plus continuer leur service, et, malgré leur réclamation, les sociétaires perdirent plus de dix mille francs que leur avaient coûtés les premiers préparatifs.

— Un journal tory rappelle avec intention que le roi d'Angleterre actuel, alors duc de Clarence, prononça son premier discours à la chambre des lords le 3 mai 1792. Il s'agissait d'une motion pour faire voter la chambre des lords sur un bill adopté par la chambre des communes. Cette chambre avait entendu des témoins, et un lord demandait que l'on votât sans écouter ceux assignés par la chambre haute. Le duc de Clarence s'y opposa formellement, disant qu'une telle déférence pour les communes annihilait la chambre des lords et que l'équilibre de la constitution serait rompu. Les circonstances actuelles rendent ce discours et cette opinion fort remarquables.

— On dit que le général Bugeaud a manifesté une horreur très-grande à la vue des têtes de Bédouins que nos alliés lui ont présentées. C'est une sensibilité que nous sommes loin de désapprouver, mais nous eussions été plus satisfaits si M. Bugeaud eût montré un peu de cette humanité lors des événemens d'avril 1834. Il est vrai qu'il s'agissait alors de Français et de républicains.

— Il existe à la chambre des pairs un comte de Serrant, grand propriétaire, légitimiste naguère et créé pair pour sa conversion au juste-milieu. Ce comte de Serrant a un frère, le marquis Louis de Serrant, auquel sa femme,

Mlle d'Héricy, a apporté la *grandesse* d'Espagne, ce monsieur qui ne peut avoir entrée à la chambre des pairs à cause de la difficulté de se faire entrer dans les catégories, a obtenu, devinez quoi, du gouvernement de juillet ? Si l'on en peut croire le journal de la localité, M. Thiers aurait créé le grand d'Espagne duc de Lamotte-Haudancourt-Serrant.

Nous serions assez curieux de savoir ce qu'il en est de cette nomination : après juillet une création de duc nous paraît chose bouffonne, lorsque chacun peut se titrer sans façon et s'affluer des noms de comte, baron, marquis, duc et voire même de prince.

— M. Benazet ne cache pas sa mauvaise humeur contre M. Thiers. Il va disant partout à ses amis que M. le président du conseil ne s'est pas conduit comme il le devait à son égard, et qu'il aurait dû soutenir M. d'Argout, le jour où les jeux ont été supprimés pour 1838.

« C'est une véritable trahison, dit M. Benazet; je ne pourrai jamais renouveler mon bail de la ferme des jeux; mais il est un autre bail que je n'aurais pas conclu, si j'avais pu prévoir cet abandon de mes droits, et si c'était à recommencer, je céderais plutôt pour rien Folie-St-James aux rédacteurs du *Corsaire*.

— On vient de mettre en vente, à l'hôtel Bullion, le buste en marbre de Marie-Louise, au prix de 3,000 f.; mais on n'a pas trouvé d'acheteurs. On a baissé le prix à 1,500 f.; c'était un portrait de Canova, signé de lui et du plus beau travail. A ce prix on n'a pas pu le vendre. Enfin à 1,000 f., à 500 f., pas d'acheteurs. Il a fallu retirer le buste.

Une telle indifférence n'est-elle pas une punition ?

— La statue de Napoléon va être placée, comme on l'a annoncé, à Verviers, en Belgique. Elle aura cinq pieds et demi de hauteur, et remplacera une figurine en marbre, posée, comme sur un piédestal, sur une pompe de cette ville. On l'inaugurera le 15 août, anniversaire de la naissance de l'empereur.

— M. Laumont, avocat, rédacteur du *Journal de Paris*, feuille ministérielle, vient d'être nommé sous-préfet de Blaye, son pays natal.

— Hier, un duel a eu lieu dans la plaine de Grenelle, entre deux officiers de cuirassiers de la garnison. L'un d'eux a reçu un coup de sabre sur la figure qui a fait cesser le combat. La blessure n'est pas dangereuse.

— La rage de l'uniforme n'est pas éteinte dans le cœur des capitaines de la garde nationale. L'un d'eux s'est présenté dernièrement à l'état-major avec un pantalon garance. Il paraît que les officiers supérieurs ont trouvé l'innovation trop hardie pour oser l'applaudir. Le zélé capitaine a dû reprendre la culotte bleue à son grand déplaisir.

Chronique politique.

Une conférence diplomatique a eu lieu à la présidence du conseil, où se trouvaient MM. d'Appony et Werther. L'arrivée de deux courriers de Vienne avait donné lieu à cette réunion. On assure que les cabinets de Vienne ont reçu de St-Petersbourg un *memorandum* sur lequel ils sont chargés d'appeler l'attention de celui des Tuileries. C'est, dit-on, la question véritable des créances polonaises : question dont on fait une affaire sérieuse, selon les circonstances du temps et de la politique. La Russie paraît naturellement peu portée à admettre notre médiation dans la satisfaction réclamée de la Sublime-Porte par la Grande-Bretagne. Sa politique est : à chacun son droit; à chacun la responsabilité de ses agens.

La Russie soutient les insolences du ministre turc; on voudrait nous faire agréer la médiation prussienne ou autrichienne dans ses réclamations envers la France. Ce sont là de mauvais vouloirs trop mal déguisés pour tromper personne. La Prusse a remis pour la France un *memorandum* à M. Thiers. M. d'Appony en a fait autant, et, dans la journée, l'ordre est parti par le télégraphe pour envoyer le *Montebello* et un second bâtiment de haut bord rejoindre l'escadre de l'amiral Hugon.

(*Journal du Commerce de Paris.*)

— M. d'Argout, ministre des finances, s'est rendu auprès du roi, à l'heure où S. M., d'habitude, se retire dans ses appartemens. La présence inattendue du ministre a d'abord causé quelque sensation. On avait congédié M. Thiers; tout était au calme le plus parfait. Que pouvait donc avoir de si pressé à dire M. le ministre des finances, qu'il n'ait pu venir plus tôt ou remettre au lendemain ? Au milieu de cette incertitude, M. d'Argout est arrivé, après avoir répondu à qui vive des gardes, suisses et halbardiers de la royale demeure. M. d'Argout, sans paraître surpris de l'étonnement que causait sa visite, s'est mis aussitôt à narrer la séance des pairs et les attaques de M. Brézé, et les adhésions de ses nombreux amis pour l'abolition des anniversaires de juillet : à quoi S. M. a répondu avec un sang-froid : « Je le savais. » Le ministre, un peu étourdi de cette réponse, s'est écrié douloureusement : « Ah! sire, on m'a desservi auprès de V. M. M. Thiers voudrait être lui seul le conseil des ministres; il critique toutes mes mesures; il arrive partout avant moi; il ne me laisse rien à faire; cela est intolérable. »

Ces mots achevés, le roi a fait deux tours dans son cabinet, a salué M. d'Argout et s'est retiré. (*Idem.*)

— Le corps de M. Sieyès a été conduit directement de son domicile au cimetière.

Il paraît qu'une des parentes de M. Sieyès avait mis tant d'instances pour qu'on appelât quelque prêtre pour l'assister à ses derniers momens, que les autres membres de la famille finirent par lui céder. Une démarche fut faite auprès du vicaire de Saint-Philippe-du-Roule, le curé étant absent. Cet ecclésiastique alla prendre les ordres de l'archevêque, qui répondit par un refus. Lorsqu'il rapporta la réponse de son supérieur, la famille se montra très-satisfaite; elle savait quelle était sur ce point l'opinion bien

arrêtée du défunt, et elle n'avait consenti à faire une démarche de cette nature qu'après que M. Sieyès eût rendu le dernier soupir. (*Courrier Français.*)

— On a commandé, dit un journal, pour le vœu d'une illustre princesse, une des plus magnifiques chasubles qui ait jamais été portée par un prince de l'église. On évalue à plus de 200,000 fr. la partie seule des perles qui se trouve former le médaillon du saint-sacrement. L'aube et la dalmatique qui l'accompagnent sont rehaussées de diamans, de rubis et d'émeraudes.

On assure que c'est à M. l'archevêque de Paris que cet extraordinaire présent est destiné, avec le titre d'aumônier de la couronne. D'autres personnes veulent que ce ne soit qu'une partie de l'ornement qui doit accompagner la chasuble papale que la piété de la famille royale a destinée à sa sainteté avec divers tapis des Gobelins.

— On attend avec anxiété, dans certains cercles, des nouvelles de Valençay. Le prince de Talleyrand, qui avait été préparé à ce voyage par une abondante saignée, jugée nécessaire pour combattre une affection de cœur, s'était trouvé très-fortement indisposé à Orléans et à son arrivée chez lui. On dit que le 11 de ce mois, un accident grave lui est survenu, et que pendant plusieurs heures on a douté s'il vivait encore. Le retour possible d'une pareille crise justifie les anxiétés de sa famille. Quelques personnes prétendent que son voyage pourrait bien avoir eu pour objet de se tenir, à tout événement, hors de la portée de M. l'archevêque de Paris. (*Messenger.*)

— On lit dans le *Pilote du Calvados* (Caen), du 22 :

« Hier, un second convoi composé de quatre condamnés politiques, dirigés du Mont-Saint-Michel sur Doullens, est arrivé à Caen, venant de Vire. »

— On lit dans un journal ministériel :

« Une lettre de Turin, en date du 9, annonce qu'une escadre turque, composée d'une trentaine de bâtimens de transport et portant quelques milliers d'hommes, se dirigeait sur Tripoli où était déjà arrivé, le 8, un bâtiment de guerre de l'escadre du capitain pacha.

« Le *Sphinx*, parti de Tunis le 19, est arrivé à Toulon le 22. Le *Montebello* et la *Diligente* étaient mouillés dans ce port. »

COUR DES PLAIDS COMMUNS D'ANGLETERRE.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Conversation criminelle. — Norton contre Melbourne (pardevant le lord-chef de justice Tyndal).

AUDIENCE DU 24 JUIN.

C'est aujourd'hui que cette cause extraordinaire, qui, depuis près de deux mois, occupe non-seulement l'attention de l'Angleterre, mais encore celle de l'Europe, a été portée devant la cour des plaids communs, présidée par le lord grand-juge Tyndal. (Inutile de parler de la foule immense des curieux.)

A 10 heures 1/4 le lord grand-juge prend place sur son siège, et reçoit le serment des douze grands jurés; tous sont des marchands de la Cité.

Les avocats du plaignant sont sir Williams Follets, ex-solliciteur-général sous le ministère Peel, M. Crowder et M. Bayley. La défense de lord Melbourne est confiée à l'attorney général, au sergent Talfourd et à M. Thesiger.

A 11 heures les portes sont ouvertes au public; aussitôt la foule se précipite avec violence dans la salle. L'avocat du plaignant, sir Williams Follets, se lève et prend la parole. Il donne sur la liaison de lord Melbourne et de M^{me} Norton des détails que nous nous dispenserons de répéter après les journaux qui en ont déjà donné connaissance au public. Il est prouvé, ajoute-t-il, que M^{me} Norton et lord Melbourne ont été en correspondance suivie : Que sont devenus toutes ces lettres et tous ces billets ? Pourquoi refuse-t-on de les présenter, lorsque, si la liaison des deux personnages a été honnête, ces documents pourraient en fournir un témoignage irrécusable. On nous a dit qu'ils ont été anéantis. Je laisse à MM. les juges le soin de tirer la conséquence naturelle de ce fait. On n'a pu trouver dans les papiers de M^{me} Norton que trois billets écrits de la main de lord Melbourne. Ces billets étaient, il est vrai, rédigés de la manière la plus laconique : « Comment cela va-t-il ? je ne puis vous voir aujourd'hui; j'irai probablement demain. » Point de signature. Mais si le style n'est pas celui d'un amant, c'est du moins celui d'un homme qui, en indiquant à l'avance des rendez-vous, veut éviter des rencontres désagréables. Ce qu'il y a de plus remarquable peut-être dans cette affaire, c'est que M^{me} Norton continuait à prodiguer à son mari les témoignages d'une vive affection, et, pendant de courtes absences, lui écrivait comme aurait pu le faire une épouse fidèle à ses devoirs; elle ne parlait de lord Melbourne que comme de toute personne indifférente, de manière à n'éveiller aucun soupçon. Ici l'avocat veut lire quelques lettres de M^{me} Norton.

Le procureur-général s'oppose à ce qu'il soit donné lecture de ces lettres qui, écrites après le soupçon du crime, ne peuvent être invoquées à l'appui de la plainte. C'est aussi l'opinion du lord grand-juge, M. Tyndal. Sir W. Follets soutient que les lettres ayant été écrites avant les soupçons, il est en droit de les lire. Il cite plusieurs passages de diverses lettres de M^{me} Norton, dont voici l'un des plus curieux : « Cher Georges, notre petit garçon est arrivé ce matin, après un voyage assez rude. La nuit, il a plu à torrents. Aujourd'hui, je l'ai bien établi dans une des meilleures chambres et il est fort bien. Il s'amuse avec un petit agneau (pet lamb), (Explosion d'hilarité dans la cour.) mais l'agneau est si stupide (Nouvelle explosion d'hilarité que la cour est forcée de réprimer.) que neuf fois par jour je voudrais le voir rotir. » Pour s'expliquer ces rires, il faut savoir que le mot anglais *lamb*, agneau, se trouve précisément être le nom de famille de lord Melbourne, très-honorable William Lamb.

Dans une autre lettre, M^{me} Norton écrit à son mari que lord Melbourne lui a prêté un livre très-curieux; c'est un ouvrage du docteur Lardner, ayant pour but de prouver que Marie-Madeleine était la femme la plus vertueuse du monde.

L'avocat termine en disant : « Je ne demande pas des dommages-intérêts à titre d'équivalens. Il ne saurait y en avoir; mais c'est à vous, Messieurs, que j'en appelle comme maris, comme pères et comme hommes pour apprécier, conformément au pouvoir discrétionnaire qui vous a été confié par la loi, la quotité des dommages-intérêts due au plaignant, pour le tort qui a été fait à lui et à sa famille.

On appelle le premier témoin.

Après la production du contrat de mariage entre M. et M^{me} Norton, en date du 30 juillet 1827, on procède à l'audition de ce témoin. Il se nomme Flescher Norton. Sa déposition est in-

signifiante. Il dit seulement que M^{lle} Shéridan (depuis M^{me} Norton) possède autant de talents que de beauté, et que la fortune de M. Norton, lors de la célébration du mariage, était peu considérable.

Jeannette Elliott a été au service de M^{me} Norton; elle y est entrée en 1831. Lord Melbourne visitait fréquemment M^{me} Norton à cette époque; il arrivait d'ordinaire entre 2 et 4 heures; il restait une heure, et quelquefois une heure et demie; quand il arrivait on faisait descendre les enfans. En 1832, sa seigneurie est venue très-souvent. (Cette femme a quitté en 1833 le service de M^{me} Norton.) Les enfans restaient ordinairement un quart d'heure après l'arrivée de lord Melbourne; M^{me} Norton sonnait alors pour qu'on vint les chercher. L'ordre était donné de ne laisser entrer personne dans la chambre à coucher lorsque lord Melbourne était avec elle. Tous les gens de la maison avaient cette consigne.

Un jour, lord Melbourne, continue le témoin, venait d'entrer avec Madame dans la chambre; il tenait la main de madame dans la sienne; je n'ai été témoin dans nulle autre occasion d'aucune familiarité; seulement, je me rappelle avoir vu lord Melbourne embrasser Madame, un jour que je l'avais introduit. Quand sa seigneurie était auprès de Madame, les jalousies étaient toujours fermées; on les ouvrait quand il s'en allait. Madame, en s'habillant le matin, prenait toujours un mouchoir blanc; après les visites de lord Melbourne, elle m'en demandait un autre. On a égaré un grand nombre de mouchoirs de poche.

Jamais M. Norton n'est revenu de son bureau avant le départ de lord Melbourne: une seule fois il l'a trouvé en rentrant; sa physionomie s'est rembrunie à sa vue. Cependant lord Melbourne accompagnait quelquefois M. et M^{me} Norton au spectacle. Le témoin ajoute qu'un projet de mariage lui a fait quitter le service de M^{me} Norton, dont elle n'a jamais eu à se plaindre.

Le jour du baiser donné à M^{me} Norton par lord Melbourne, c'était sur la joue de Madame. Madame s'est levée de dessus son fauteuil, et elle a embrassé lord Melbourne.

Thomas Bulleman, domestique de M. et M^{me} Arenstrong, chargé plusieurs fois de porter, de la part de ses maîtres, des messages à M^{me} Norton: il a été un mois à son service. Deux ou trois fois, il est entré dans la chambre à coucher: il a vu une fois lord Melbourne, tenant sa main sur l'épaule de Madame. Une autre fois, ils étaient assis l'un près de l'autre; ils ont paru embarrassés: Madame a rajusté ses cheveux. La première fois, sa seigneurie, au moment où je suis entré, s'est empressé, mais pas assez vite, pour que je ne puisse le voir, de retirer sa main qui était appuyée sur l'épaule de Madame. Lord Melbourne est venu souvent sur l'invitation de Madame.

John Fluke, cocher de M^{me} Norton pendant quatre ans, de 1830 à 1834. Il a vu souvent lord Melbourne venir à l'hôtel: il a servi fréquemment d'intermédiaire pour l'échange des billets. On l'avait envoyé chercher un jour un coupon de loge pour le Théâtre-Olympique; de retour de cette commission, il frappa à la porte, et n'ayant pas reçu de réponse, il ouvrit. Laissons parler le témoin: Dans la chambre, je trouvai Madame couchée sur le parquet, la tête appuyée sur le tapis et les pieds près de la porte. Quand je fus au milieu de la chambre, elle se soulevait légèrement pour regarder lord Melbourne assis près du feu dans un fauteuil; elle ne m'a pas répondu quand je lui ai parlé: sa robe était entièrement relevée du côté gauche, et j'ai vu sa cuisse. Je me suis empressé de me retirer. Je suis redescendu, et je n'ai pas parlé tout de suite. Lord Melbourne était assis les coudes appuyés sur ses genoux et la tête dans ses mains. Le témoin, une autre fois, a entendu lord Melbourne dire à M^{me} Norton: « Bonjour, chère amie, comment cela va-t-il? » M^{me} Norton a embrassé sa seigneurie. Le témoin a été renvoyé du service de M. Norton pour inconduite.

M. Thessier: Je demande que le témoin qui va être entendu prête serment sur la Bible, attendu qu'il est catholique romain.

Anne Cummings prête serment et fait la déclaration suivante: J'ai été pendant deux ans et trois mois au service de M. et M^{me} Norton. J'étais la nourrice de M^{me} Norton; lord Melbourne venait la voir souvent, trois ou quatre et même cinq fois par semaine. Il arrivait à midi. Je lui ai ouvert une ou deux fois la porte. Après la naissance de son second enfant, M^{me} Norton l'embrancha, en présence de lord Melbourne, et lui demanda si ce n'était pas un joli enfant. Il répondit affirmativement en ajoutant que l'enfant ne ressemblait pas à M. Norton. Etant entrée une fois dans l'appartement avec l'enfant sans avoir frappé, je vis la main de M^{me} Norton sur le genou de lord Melbourne; une autre fois j'ai vu M^{me} Norton assise sur le sofa à côté de lord Melbourne, et tenant sa main appuyée sur son épaule. J'assistais à la toilette de M^{me} Norton, elle mettait du rouge et se peignait quelquefois les sourcils. Je lui donnais ordinairement un mouchoir blanc. M^{me} Norton m'appelait toujours pour lui mettre son collier. Lorsqu'elle montait dans les appartements lors des visites de lord Melbourne, sa ceinture était ordinairement défilée, je l'aiderais à la remettre. Elle demandait un mouchoir blanc, et disait qu'elle était pressée parce que lord Melbourne voulait la voir encore une fois avant de partir. Lord Melbourne restait encore une demi-heure. J'examinais le linge de M^{me} Norton, mais je n'ai rien remarqué, car je n'avais aucun soupçon.

L'attorney-général continue sa réplique. On annonce qu'elle ne durera pas moins de deux heures. Il renoncera, dit-on, à réclamer l'audition des témoins en faveur du défendeur. Tout fait présumer que le procès se terminera ce soir même. L'opinion générale est que la cour rendra un verdict en faveur du plaignant, mais en lui accordant des dommages peu considérables.

Nouvelles Diverses.

Il paraît que la remise ou ajournement de la loi sur le sucre indigène engage de nouveau à bâtir des fabriques; il s'en élève tout autour de Valenciennes. M. Désert-Boursier en construit en ce moment une fort belle à Vertain, dont le moteur sera un manège mu par des bœufs.

— On écrit de Caen :

« Un sieur Cherazia, Italien, se disant condamné politique, et touchant en cette qualité un secours du gouvernement français, vient de quitter subitement notre ville, où il avait fondé un établissement de voitures publiques et un café. Il paraît que cet individu, grand spéculateur de sa nature, et qui pensait que le mariage était un moyen comme un autre d'arriver à la fortune, ne s'était pas borné à une seule spéculation de ce genre.

« Marié en Italie, remarié en Provence, il avait, au mois d'août dernier, contracté une troisième union qui lui avait enfin procuré une certaine aisance; malheureusement en serrant ce dernier lien, il avait oublié que les deux premiers n'avaient pas été rompus.

« Or, il est arrivé que dernièrement, au moment où une nouvelle paternité allait combler son bonheur, l'une des femmes qu'il avait délaissées a adressé à l'autorité une plainte dans laquelle le reproche de la bigamie est formellement énoncé.

« L'Italien, informé à temps, a pu se soustraire aux recherches de l'autorité. On le croit en ce moment en Angleterre, où sans doute il se rend avec l'espoir d'être plus heureux dans une quatrième tentative.

(Pilote du Calvados.)

— M. Baudon, receveur-général à Rouen, descendant la côte de Conteville, en revenant de sa maison de campagne, vit ses chevaux prendre le mors aux dents. Pour éviter les dangers incalculables d'un entraînement indéterminé, il se résolut à donner l'ordre à son cocher de faire verser la voiture, manœuvre dont l'exécution a failli lui être fatale. Dans la chute, il a eu deux côtes assez gravement enfoncées, et son secrétaire qui l'accompagnait a reçu de fortes contusions à la tête. Le cocher n'a eu, dit-on, que le pied légèrement froissé par une des pièces de l'équipage.

— Le *Globe and Traveller* raconte en détail les angoisses de l'équipage d'un navire, le *Francis-Spaight*, dont une partie a été submergée dans les mers de Terre-Neuve. Par suite de cet accident, quatorze matelots sont restés plusieurs jours en proie à toutes les horreurs de la faim et de la soif. Nous prenons le récit du journal anglais au moment le plus terrible de cette épouvantable situation :

« Après avoir avalé les boutons de leurs habits, ne pouvant plus résister à l'horrible faim qui les tourmentait, ils résolurent le 16^e jour de tuer un des moutons et de le manger. Le sort désigna le nommé O'Brien.

« Le capitaine ordonna au cuisinier Gorman de le saigner au bras droit. Le jeune garçon se résigna à mourir sans élever la moindre plainte, mais Gorman refusa de commettre l'assassinat qu'on exigeait de lui. Cependant, lorsqu'on lui donna l'alternative de périr à la place du mouton, il obéit; mais le sang ne sortit point de l'incision; O'Brien prit alors le couteau, et après avoir supplié ceux qui arriveraient sains et saufs en Angleterre, de raconter à sa pauvre mère comment il était mort, il l'enfonça courageusement dans son bras gauche. Le sang ne sortait pas davantage. L'équipage s'écria qu'il fallait le saigner à la gorge.

« Le jeune mousse, qui jusqu'à ce moment avait fait preuve d'une fermeté extraordinaire, trembla tout-à-coup à ces mots; il joignit les mains, implora la pitié de ses compagnons d'infortune (la pitié d'hommes qui meurent de faim!) et leur demanda en grâce de lui permettre de dormir, qu'alors ses membres glacés reprendraient un peu de chaleur, et que le sang coulerait abondamment de ses bras. Ils refusèrent de lui accorder sa requête, le garrottèrent, placèrent le couvercle de la terrine sous son cou, et sommèrent de nouveau le cuisinier de l'égorger. Quelques secondes après la victime avait cessé de vivre, et elle n'était point encore froide que les naufragés dévoraient son cadavre sanglant.

« Le lendemain, le cuisinier perdit la raison par suite de l'effroyable violence qu'il s'était faite pour refouler ses sensations. Vers le milieu de la nuit, comme il criait dans son délire et semblait prêt à expirer, on lui coupa les veines du cou. Ce fut le second meurtre.

« Un autre mousse perdit également la raison, on le garrotta et on l'égorgea comme on avait fait de l'infortuné O'Brien.

« L'apparition du bâtiment américain l'*Agenora* vint mettre un terme à toutes ces horreurs. Le capitaine de ce navire, ayant aperçu les signaux des naufragés du *Francis-Spaight*, lança un canot en mer, malgré le gros temps, les recueillit à son bord, et les traita avec tout le soin qu'exigeait leur position.

— Le *Journal de Francfort* rapporte qu'un banquet vient d'être offert à Rossini par la haute société de cette ville. Le toast suivant lui a été porté par M. Charles Durand, au nom de l'assemblée :

« Célèbre maître!

« Un philosophe de l'antiquité, jeté par la tempête sur un rivage qu'il croyait désert, aperçut bientôt sur le sable des figures de géométrie. Les dieux soient loués! s'écria-t-il, il y a des hommes dans ce pays!

« Vous avez rempli de votre nom l'Italie, l'Angleterre, la France, puis vous avez traversé le Rhin, et vous avez foulé la terre germanique. De tous côtés, votre oreille a dû être frappée par ces savantes harmonies que vous aviez enseignées, et vous avez peut-être dit comme le philosophe: il y a des hommes dans ce pays!

« Oui, il y a des hommes qui vous admirent, non-seulement dans cette enceinte, mais dans toute l'Allemagne, comme dans tout le monde civilisé! Il en est peu qui n'aient eu à éprouver cent fois les émotions douces et sublimes que votre talent fait naître, et qui ont ajouté un charme inexprimable à tant de jours de leur existence. Vous avez ainsi acquis des droits non-seulement à leur admiration, mais à leur reconnaissance. Et leur suffrage, pourriez-vous le dédaigner? Rossini! c'est la patrie de Mozart et de Beethoven qui vous honore, vous admire et vous salue!...

« Hôte illustre! nous buvons à votre santé et à votre bonheur!...

« Très-célèbre maître! nous buvons à votre gloire, à votre immortalité! »

STATISTIQUE.

Les relevés statistiques du département de la Seine viennent d'être achevés pour l'année 1835. Le mouvement de la population, pendant cet exercice, présente les résultats suivans :

Naissances. — Enfans légitimes: garçons, 12,725; filles 12,056; enfans naturels reconnus: garçons, 1,475; filles, 1,315; enfans naturels non reconnus: garçons, 4,001; filles, 3,982. Total des naissances: 35,554.

Mariages. — Entre garçons et filles, 7,572; entre garçons et veuves, 543; entre veufs et filles, 1,081; entre veufs et veuves, 385; Total des mariages: 9,581.

Décès. — Enfans, depuis le berceau jusqu'à 4 ans: garçons, 4,902; filles, 4,226. Total: 9,128. Depuis quatre ans jusqu'à quinze: garçons, 1,470; filles, 1,207. Total: 2,377.

De quinze à trente ans: garçons, 2,183; hommes mariés, 176; hommes veufs, 6; filles, 1,178; femmes mariées, 597; veuves, 28. Total: 4,168.

De trente à quarante cinq ans: garçons, 758; hommes mariés, 1,051; veufs, 109; filles, 543; femmes mariées, 1,168; veuves, 166. Total: 3,795.

De quarante-cinq à soixante ans: garçons, 384; hommes mariés, 1,131; veufs, 233; filles, 385; femmes mariées, 880; veuves, 462. Total: 3,475.

De soixante à quatre-vingts ans: garçons, 503; hommes mariés, 1,402; veufs, 908; filles, 438; femmes mariées, 721; veuves, 1,788. Total: 5,760.

De quatre-vingts à cent ans: garçons, 95; hommes mariés, 135; veufs, 316; filles, 117; femmes mariées, 73; veuves, 601. Total: 1,387.

Centenaires: homme veuf, 1, mort à 101 ans; femmes veuves, 2, mortes l'une à 102 ans, et l'autre à 103.

Hommes et femmes dont l'âge est inconnu, 13.

Récapitulation des décès: garçons, 9,998; hommes mariés, 3,950; veufs, 1,571. Total: 15,519. — Filles, 8,100; femmes mariées, 3,439; veuves, 3,048. Total: 14,587. — Total des hommes et des femmes: 30,106.

Décès constatés à la Morgue: hommes reconnus, 175; femmes, 26. Hommes non reconnus, 51, femmes, 16. Total: 268.

Naissances en 1835, 35,554

Décès en 1835, 30,374

Différence à l'avantage des naissances, 5,180

— Des relevés exacts concernant l'exportation et la consommation du vin de Champagne véritable ont été recueillies l'année dernière sur les lieux mêmes. Les quantités indiquées ne concernent que les vins provenant de la Champagne proprement dite (département de la Marne), et nullement le vin de Bourgogne-Champagne et beaucoup d'autres sortes de vins exportés sous la fausse qualification de vin de Champagne. Le total des exportations du département de la Marne en vin de Champagne mousseux et de deux millions 700,000 bouteilles. Entre le temps qu'on emploie pour boucher les bouteilles et faire les envois, un tiers de produit se perd par le vin qui saute en bouteille.

Sillery ne produit, sur 50 journaux, que 10,000 bouteilles, et Ai, sur 200 journaux, que 50,000 bouteilles. Les prix moyens sur les lieux, pendant les huit dernières années, ont été de: 1^{re} qualité, 3 à 4 f. la bouteille; 2^e qualité, 1 f. 50 c. à 3 f.; 3^e qualité, 2 f. à 2 f. 50 c. La consommation en France du vin de Champagne véritable est annuellement de 626,000 bouteilles. Cette consommation commence à diminuer.

La consommation à l'étranger, terme moyen, a été pour l'Angleterre et les Indes-Orientales de 467,000 bouteilles; pour l'Allemagne, 479,000; les Etats-Unis, de 400,000; pour la Russie, de 288,000, et pour la Suède et le Danemark, de 30,000 bouteilles.

ÉTRANGER.

On lit dans le *Journal de Paris* :

ESPAGNE. — On écrit le 15 de Vittoria, qu'on venait d'y recevoir un renfort composé de trois bataillons de la garde, de deux escadrons et de plusieurs pièces d'artillerie.

Le 14, on avait fait une reconnaissance. Les carlistes étaient dans les mêmes positions.

Le 20, douze de leurs bataillons réunis dans l'Ulzama se sont rapprochés de la ligne du général Bernelle; ils paraissent se préparer à une attaque; mais toutes les dispositions sont prises pour les recevoir.

Une dépêche du 23 annonce que les troubles qui avaient éclaté à Saragosse sont terminés. Le ministère a approuvé les mesures prises par le capitaine général, et a ordonné au général Narvaes de rejoindre le général Roten à Alcaniz.

Cordova est arrivé à Vittoria le 19. Les carlistes paraissent vouloir se concentrer pour s'opposer à ses opérations. Le 21, ils n'avaient plus à Hernani que six bataillons.

ÉTATS-UNIS. — Nous recevons, par la voie de Charleston, dit le *Journal du Havre*, les nouvelles suivantes sur les événemens dont la Géorgie est devenue le théâtre. La date de ces nouvelles est toute récente :

« Les nouvelles qui nous parviennent de Columbus sont déplorables. Tout le pays est livré aux excès les plus affreux; on n'entend parler que de massacres atroces. Depuis Columbus jusqu'au bas de la rivière, toutes les plantations ont été détruites par les Indiens. Les voitures publiques entre Columbus et Montgomery ont même été arrêtées dans leur trajet. Trois conducteurs et un agent des messageries qui desservent cette route, ont été mis à mort, et on ajoute même à ces détails effrayans que huit voyageurs ont été impitoyablement massacrés par les bandes furieuses.

« Là ne se bornent pas encore les atrocités commises par les Indiens, car on apprend aujourd'hui qu'ils se sont emparés des deux bateaux à vapeur qui montaient la rivière, et qu'ils ont assassiné tous les passagers que portaient ces deux bateaux. M. Joshua Danforth, d'Augusta, se trouve au nombre des victimes. Comme toutes les communications de Columbus à la Baie sont maintenant interceptées, le coton et les autres marchandises ne peuvent plus descendre la rivière.

« La perte de la récolte sur pied sera immense. Toute la partie des terres riveraines du Chatahoocby, qui comprend une large étendue des meilleurs terrains cotonniers de l'Alabama et de la Géorgie, se trouve aujourd'hui dévastée par nos féroces ennemis.

« Les habitants fuient le pays dans toutes les directions qui paraissent leur offrir encore les moyens d'opérer leur retraite avec quelque sécurité. Nous apprenons aussi que les Indiens ont envoyé une députation à leurs chefs de l'Ouest pour solliciter d'eux la coopération des tribus indiennes dans le Mississippi et le Tennessee, circonstance qui, si elle pouvait se réaliser, étendrait les hostilités de ce côté. Si cette jonction venait à s'opérer et à ajouter des malheurs nouveaux à nos désastres actuels, la récolte du coton, à cette époque critique de la floraison, éprouverait un déchet qu'on évalue à près de 500,000 B., sans compter la perte qu'on éprouvera dans d'autres états, par l'éloignement des agriculteurs, qui devront quitter leurs travaux pour voler au secours des femmes et des enfans qui tombent sous le sabre des Indiens.

« Notre gouverneur a publié une proclamation dans laquelle il appelle à son aide le secours de la milice.

« Nous aimons à croire qu'il y a dans ce rapport un peu de l'exagération naturelle à des planteurs qui désirent bien vendre leur coton.

— On lit dans les *Débats* :

Un journal anglais répète, d'après les journaux de Charlestown du 21 mai, la nouvelle de la prise de Santa-Anna et de la grande victoire remportée sur les Mexicains, par le général Houston, commandant en chef de l'armée texienne. Mais, d'un autre côté, la première partie de cette nouvelle est positivement contredite par une lettre de la Nouvelle-Orléans du 3 mai, qui se trouve dans les derniers journaux de New-York parvenus en Angleterre.

Voici en quels termes s'exprime cette lettre :

« Je suppose que vous avez entendu parler de la victoire de Houston dans le Texas et de la prise de Santa-Anna. Je ne doute pas qu'en effet Houston n'ait livré une bataille, et qu'il n'ait été victorieux; mais je ne crois pas que l'action ait eu toute l'importance qu'on lui prête. Quant à la prise de Santa-Anna, c'est faux, j'en suis certain. Je sais qu'on l'attendait d'heure en heure à Matamoros au départ d'un vaisseau (arrivé ici depuis) qui a quitté ce port long-temps avant que la bataille ait été livrée. Il se sera probablement trouvé au nombre des prisonniers de l'armée mexicaine un officier nommé Santa-Anna; voilà toute l'explication de ce bruit. Le général Green, l'un des principaux officiers texiens, vient de remonter la rivière; il nous apprend qu'un corps de 700 hommes du Mississippi et du Tennessee débarquera le 12 mai à Planquemin.

« Le 25, arrivera un corps de 1,000 hommes et même plus. Les 700 volontaires qui nous ont quittés pour se rendre dans la Floride seront bientôt licenciés, et 500 d'entre eux pour le moins rejoindront les Texiens et feront un excellent service. Un des meilleurs officiers attend ici leur arrivée, et marchera aussitôt après.

LITTÉRATURE.

LE PARADIS PERDU.

Traduction de M. Châteaubriand.

Ce livre que nous annonçons n'est pas encore dans nos mains; nous espérons pouvoir en rendre compte à nos lecteurs, mais en attendant nous nous exprimons de leur communiquer l'extrait suivant d'un travail qui accompagne la traduction de l'œuvre de Milton :

Regardez derrière vous; demandez-vous que sont devenus ces siècles éclatans et tumultueux où vécurent Shakespeare et Milton, Henri VIII et Elisabeth, Cromwell et Guillaume, Pitt et Burke: tout cela est fini: supériorités et médiocrités, haïnes et amours, félicités et misères, oppresseurs et opprimés, bourreaux et victimes, rois et peuples, tout dort dans le même silence et dans la même poussière. Et cependant de quoi nous

sommes-nous occupés ? de la partie la plus vivante de la nature humaine, du génie, qui reste à peine comme une ombre des vieux jours au milieu de nous, mais qui ne vit plus pour lui-même, et ignore s'il a jamais été.

Combien de fois l'Angleterre, dans ce tableau de six siècles, a-t-elle été détruite sous nos yeux ! A travers combien de révolutions n'avons-nous point passé, pour arriver au bord d'une révolution plus grande, plus profonde, et qui enveloppera la postérité ! J'ai vu ces fameux parlements britanniques dans toute leur puissance : que deviendront-ils ? J'ai vu l'Angleterre dans ses anciennes mœurs et son ancienne prospérité : partout la petite église solitaire avec sa tour, le cimetière de campagne de Gray, des chemins étroits et sablés, des vallons remplis de vaches, des bruyères marbrées de moutons, des parcs, des châteaux, des villes, peu de grands bois, peu d'oiseaux, le vent de la mer. Ce n'étaient pas là ces champs de l'Andalousie où je trouvais les vieux chrétiens et les jeunes amours, parmi les débris voluptueux du palais des Maures, au milieu des aloës et des palmiers ; ce n'était pas là cette campagne romaine dont le charme irrésistible me rappelait sans cesse ; ces flots et ce soleil n'étaient pas ceux qui baignent et éclairent le promontoire sur lequel Platon enseignait ses disciples, ce Sunium où j'entendis chanter le grillon qui demandait en vain à Minerve le foyer des prêtres de son temple ; mais enfin telle qu'elle était, cette Angleterre, entourée de ses navires, couverte de ses troupeaux et professant le culte de ses grands hommes était charmante.

Aujourd'hui, ses vallées sont obscurcies par les fumées des forges et des manufactures, ses chemins changés en ornières de fer, et sur ces chemins, au lieu de Milton et de Shakespeare, on voit passer des chaudières errantes. Déjà ces pépinières de la science où grandirent les palmiers de la gloire, Oxford et Cambridge, qui seront bientôt dépouillés, prennent un air désert : leurs collèges et leurs chapelles gothiques, demi-abandonnés, affligent les regards ; dans leurs cloîtres poudreux, auprès des pierres sépulcrales du moyen-âge, reposent oubliées les annales de marbre de ces peuples de la Grèce qui ne sont plus : ruines qui gardent des ruines.

La société, telle qu'elle est aujourd'hui, n'existera pas : à mesure que l'instruction descend dans les classes inférieures, celles-ci découvrent la plaie secrète qui ronge l'ordre social depuis le commencement du monde ; plaie qui est la cause de tous les maux et de toutes les agitations populaires. La trop grande inégalité des conditions et des fortunes, a pu se supporter tant qu'elle a été cachée d'un côté par l'ignorance, de l'autre, par l'organisation factice de la cité ; mais aussitôt que cette inégalité est généralement aperçue, le coup mortel est porté.

Recomposez, si vous le pouvez, les fictions aristocratiques ; essayez de persuader au pauvre, quand il saura lire, au pauvre, à qui la parole est portée chaque jour par la presse, de ville en ville, de village en village ; essayez de persuader à ce pauvre, possédant les mêmes lumières et la même intelligence que vous, qu'il doit se soumettre à toutes les privations, tandis que tel homme, son voisin, a, sans travail, mille fois le superflu de la vie ; vos efforts seront inutiles : ne demandez point à la foule des vertus au-delà de la nature.

Le développement matériel de la société accroîtra le développement des esprits. Lorsque la vapeur sera perfectionnée, lorsque, unie aux télégraphes et aux chemins de fer, elle aura fait disparaître les distances ; ce ne seront pas seulement les marchandises qui voyageront d'un bout du globe à l'autre avec la rapidité de l'éclair, mais encore les idées. Quand les barrières fiscales et commerciales auront été abolies entre les divers états, comme elles le sont déjà entre les provinces d'un même état ; quand le salaire, qui n'est que l'esclavage prolongé, se sera émancipé à l'aide de l'égalité établie entre le producteur et le consommateur ; quand les divers pays, prenant les mœurs les uns des autres, abandonnant les préjugés nationaux, les vieilles idées de suprématie ou de conquête, tendront à l'unité des peuples ; par quel moyen ferez-vous rétrograder la société vers des principes épuisés ? Bonaparte lui-même ne l'a pu : l'égalité et la liberté, auxquelles il opposa la barre inflexible de son génie, ont repris leurs cours et emportent ses œuvres ; le monde de force qu'il créa s'évanouit ; ses institutions défilent ; sa race même a disparu avec son fils. La lumière qu'il fit n'était qu'un météore ; il ne demeure et ne demeurera de Napoléon que sa mémoire :

A toi, Napoléon, l'Eternel en sa force
T'arrachera ton peuple ainsi qu'un vain lambeau :
Sa colère entrera dans ton étroit tombeau (1).

Il n'y avait qu'une seule monarchie en Europe, la monarchie française ; toutes les autres en étaient filles : toutes s'en iront avec leur mère. Les rois, jusqu'ici, à leur insu, avaient vécu derrière cette monarchie de mille ans, à l'abri d'une race incorporée, pour ainsi dire, avec les siècles. Quand le souffle de la révolution eût jeté à bas cette race, Bonaparte vint ; il soutint les princes chancelans sur des trônes par lui abattus et relevés. Bonaparte passé, les monarches restants vivent tapis dans les ruines du Colysée de Rome ; mais bientôt ces ruines mêmes leur manqueront.

Mais quand atteindra-t-on à ce qui doit rester ? Quand la société, composée jadis d'aggrégations et de familles concentriques, depuis le foyer du laboureur jusqu'au foyer du roi, se recomposera-t-elle dans un système inconnu, dans un système plus rapproché de la nature, d'après des idées et à l'aide de moyens qui sont à naître ? Dieu le sait. Qui peut calculer la résistance des passions, le froissement des vanités, les perturbations, les accidents de l'histoire ? Une guerre survenue, l'apparition à la tête d'un état d'un homme d'esprit ou d'un homme stupide, le plus petit événement, peuvent refouler, suspendre ou hâter la marche des nations. Plus d'une fois la mort engourdira des races pleines de feu, versera le silence sur des événements prêts à s'accomplir, comme un peu de neige, tombée pendant la nuit, fait cesser les bruits d'une grande cité.

Le manque d'énergie, à l'époque où nous vivons, l'absence des capacités, la nullité ou la dégradation des caractères trop souvent étrangers à l'honneur et voués à l'intérêt ; l'extinction du sens moral et religieux ; l'indifférence pour le bien et le mal, pour le vice et la vertu ; le culte du crime ; l'insouciance ou l'apathie avec laquelle nous assistons à des événements qui jadis auraient remué le monde ; la privation des conditions de vie qui semblent nécessaires à l'ordre social : toutes ces choses pourraient faire croire que le dénouement approche, que la toile va se lever, qu'un autre spectacle va paraître : nullement. D'autres hommes ne sont pas cachés derrière les hommes actuels ; ce qui frappe nos yeux n'est pas une exception, c'est l'état commun des mœurs, des idées et des passions ; c'est la grande et universelle maladie d'un monde qui se dissout. Si tout changeait demain, avec la proclamation d'autres principes, nous ne verrions que ce que nous voyons : rêveries dans les uns, fureurs dans les autres, également impuissantes, également infécondes.

Que quelques hommes indépendants réclament et se jettent à l'écart pour laisser s'écouler un fleuve de misères ; ah ! ils auront passé avant elles ! Que de jeunes générations remplies d'illusions, bravent le flot corrompu des lâchetés ; qu'elles marchent tête

baissée vers un avenir pur qu'elles croiront saisir, et qui fuira incessamment ; rien de plus digne de leur courageuse innocence : trouvant dans leur dévouement à récompense de leur sacrifice, arrivées en chimère au bord de la fosse, elles consigneront le poids des années déçues à d'autres générations abusées, qui le porteront jusqu'aux tombeaux voisins, et ainsi de suite.

Un avenir sera, un avenir puissant, libre dans toute la plénitude de l'égalité évangélique ; mais il est loin encore, loin au-delà de tout horizon visible ; on n'y parviendra que par cette espérance infatigable, incorruptible au malheur, dont les ailes croissent et grandissent à mesure que tout semble la tromper, par cette espérance plus forte, plus longue que le temps, et que le chrétien seul possède. Avant de toucher au but, avant d'atteindre l'unité des peuples, la démocratie naturelle, il faudra traverser la décomposition sociale, temps d'anarchie, de sang peut-être, d'infirmités certainement : cette décomposition est commencée ; elle n'est pas prête à reproduire, de ses germes non encore assez fermentés, le monde nouveau.

En finissant, revenons par un dernier mot au premier titre de cet ouvrage, et redescendons à l'humble rang de traducteurs. Quand on a vu comme moi Washington et Bonaparte ; à leur niveau, dans un autre ordre de puissance, Pitt et Mirabeau ; parmi les hauts révolutionnaires, Robespierre et Danton ; parmi les masses plébéiennes, l'homme du peuple marchant aux exterminations de la frontière, le paysan vendéen s'enfermant dans les flammes de ses récoltes, que reste-t-il à regarder derrière la grande tombe de Sainte-Hélène ?

Pourquoi ai-je survécu au siècle et aux hommes auxquels j'appartenais par la date de l'heure où ma mère m'infligea la vie ? Pourquoi n'ai-je pas disparu avec mes contemporains, les derniers d'une race épuisée ? Pourquoi suis-je demeuré seul à chercher leurs os dans les ténèbres et la poussière d'un monde écroulé ? J'avais tout à gagner à ne pas trainer sur la terre. Je n'aurais pas été obligé de commencer et de suspendre ensuite mes justes d'outre-tombe, pour écrire ces Essais afin de conserver mon indépendance d'homme.

Lorsqu'au commencement de ma vie, l'Angleterre m'offrit un refuge, je traduisis quelques vers de Milton pour subvenir aux besoins de l'exil ; aujourd'hui, rentré dans ma patrie, approchant de la fin de ma carrière, j'ai encore recours au poète Eden. Le chant du *Paradis perdue* fut cependant pas plus riche que moi : assis entre ses filles, privé de la clarté du ciel, mais éclairé du flambeau de son génie, il leur dictait ses vers. Je n'ai point de filles ; je puis contempler l'astre du jour ; mais je ne puis dire comme l'aveugle d'Albion :

... How glorious once above thy spear !
Soleil ! j'eusse autrefois éclipsé ta lumière !

Milton servit Cromwell ; j'ai combattu Napoléon. Il attaqua les rois ; je les ai défendus. Il n'espéra point en leur pardon ; je n'ai pas compté sur leur reconnaissance. Maintenant que dans nos deux pays la monarchie penche vers sa fin, Milton et moi n'avons plus rien à démêler ensemble. Je viens me rasseoir à la table de mon hôte ; il m'aura nourri jeune et vieux. Il est plus noble et plus sûr de recourir à la gloire qu'à la puissance.

ANNONCES JUDICIAIRES.

Par contrat passé devant Me Démophile Lafortest qui en a gardé la minute, et l'un de ses collègues, notaires à Lyon, le vingt-trois avril mil huit cent trente-six, enregistré, M. Pierre Lassalle, propriétaire, demeurant à la Guillotière, rue d'Enfer, n. 4, et Mme Françoise Terra, son épouse en secondes noces, veuve en premières de Jean Reilleux, ont solidairement vendu aux prix, charges, clauses et conditions qui y sont insérées, à M. Louis Ballard, propriétaire-cultivateur, demeurant à la Guillotière, rue des Hirondelles, n. 1, une pièce de terre située à la Guillotière, au territoire du *Grand-Cognet*, plus amplement désignée audit contrat.

Cette terre appartenait à M. Lassalle, l'un des vendeurs, une moitié pour l'avoir acquise de Jean-Baptiste Buisson, cultivateur, demeurant à la Guillotière, le onze mars mil huit cent quatorze, et l'autre moitié pour l'avoir acquise de Jean-Baptiste Clamaron, jardinier et propriétaire, demeurant à la Guillotière, rue d'Enfer, le deux janvier mil huit cent vingt-trois. M. Clamaron avait recueilli cette parcelle de terrain dans la succession de M. Jean Clamaron son père.

M. Ballard désirant purger l'immeuble par lui acquis, des hypothèques légales qui peuvent le grever, a, le trente avril dernier, fait déposer au greffe du tribunal civil de Lyon, une expédition collationnée de son contrat d'acquisition, dont un extrait dressé en la forme requise, a de suite été affiché dans l'auditoire de ce tribunal, au tableau à ce destiné, pour y rester le temps prescrit par la loi.

Et par exploit de Charavay, huissier à Lyon, en date du onze juin courant, lesdits dépôt et affiche ont été dénoncés à M. Etienne Rillieux, propriétaire, demeurant à la Guillotière, rue d'Ossaris, subrogé-tuteur des enfants mineurs issus du mariage qui a existé entre Jean Rillieux, décédé, et Françoise Terra, actuellement femme Lassalle ;

A Antoine Rillieux, autre enfant issu du même mariage, cultivateur, domicilié à la Guillotière, rue d'Enfer, n. 4 ; A François Lassalle, employé chez M. Varichon, cafetier, demeurant à la Guillotière, Grand'Rue, chez lequel il est domicilié ;

A Jacques Lassalle, aussi employé chez M. Pinay, cabaretier, domicilié à la Guillotière, rue de la Croix ;

A Mme Catherine Billon, épouse de Jean-Baptiste Clamaron, propriétaire et jardinier, demeurant à la Guillotière, rue d'Enfer ;

A ladite dame Françoise Terra, épouse de Pierre Lassalle ;

Et à M. le procureur du roi près le tribunal civil de Lyon, avec déclaration à ce dernier, que tous ceux du chef desquels il peut exister, sur l'immeuble vendu, deux hypothèques légales, n'étant pas connus du sieur Ballard, il ferait publier lesdites significations dans un des journaux de la ville de Lyon, conformément à l'avis du conseil-d'état du 9 mai 1807, approuvé le 1er juin suivant.

Tous ceux qui pourraient avoir, sur l'immeuble dont il s'agit plus haut des droits et créances emportant hypothèque légale, sont invités à les faire inscrire, s'ils ne le sont, dans l'espace de deux mois, sous peine de forclusion.

VENTE APRÈS DÉCÈS, D'UN MOBILIER

Délaissé par feu M. Pierre-Louis Ducarre, qui était chef du bureau des poids et mesures, à Lyon, où il demeurait avenue de Saxe, n. 4, aux Brotteaux (maison Guibert, au 40.

Le mardi vingt-huit juin mil huit cent trente-six, à dix heures du matin, dans le domicile ci-dessus indiqué, il

sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères des objets suivants : bois de lit, commodes, secrétaire et table en noyer, glaces, trumeau, rideaux de croisées, gravures, chaises bois et paille, une niche contenant une collection d'oiseaux étrangers très-bien empaillés, plusieurs singes dont un appelé le singe Lion ; vases en albâtre, ustensiles de cuisine, etc.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus de l'adjudication. (907)

ANNONCES DIVERSES.

(821) A VENDRE. — Ancien fonds de maréchal, et fers forgés, en gros et en détail, Grand'Rue de la Guillotière, n. 69. — S'y adresser.

AVIS.

MM. les actionnaires de la Compagnie du chemin de fer de St-Etienne à la Loire, sont informés qu'un dividende de 125 f. par action leur sera payé à partir du 1er juillet prochain pour le service du 1er semestre de 1835/36. Ils devront se présenter pour toucher ce dividende :

A Paris, chez MM. Boigues et fils, rue des Minimes, n. 12 ;

A Lyon, chez M. C.-G. Vincent ;

A St-Etienne, à la caisse de la Compagnie. (906)

Changement de Domicile.

M. ROZET, professeur de musique et entrepreneur d'orchestres de bals, demeure maintenant rue Buisson, n. 14, au 1er. (909)

Les sieurs SALLIER aîné et Compe, viennent de trouver un nouveau procédé à leurs mécaniques à faire les canettes pour la fabrication des étoffes de soie et rubans. Ce nouveau genre régularise parfaitement les bouts et n'entlève pas la soie ; il opère le décroisement de la canette et la fabrication de l'étoffe en est plus belle que celles faites à la main ; ils font aussi les mécaniques rondes à dévider les soies d'un nouveau genre. Ils invitent MM. les fabricans d'étoffes de soie à se transporter dans leurs ateliers, rue du Commerce, n. 13, à Lyon. (908)

M. MAGDELIN dit THÉODORE, demeurant ci-devant rue Boissac, actuellement rue de Puzy, n. 3, continue à donner des leçons d'équitation et à dresser les chevaux pour la selle et la voiture ; il en loue pour hommes et pour dames, ainsi que des voitures bien suspendues, avec leurs chevaux. Il prend des chevaux en pension. (902)

(655) Le sieur MALIN, ancien maréchal-des-logis-chef de hussards, grande allée des Brotteaux, maison du tir au pistolet de Luzier, loue des chevaux pour voyage, promenade et donne des leçons d'équitation ; dans ce moment il a de très-jolis chevaux pour la promenade.

Avis aux Chasseurs.

(321) Le sieur Louis FRAUX, braconnier, demeurant sur le chemin du Sacré-Cœur, à la Guillotière, près la Ferrandière, prévient MM. les chasseurs qu'il tient des chiens en pension ; il se charge de les faire rapporter à l'anglaise ; il les dresse au gré de l'amateur, et répond de leur valeur. Il les guérit aussi de la maladie. Le tout à juste prix. S'y adresser.

BAINS DE LA MOTTE,

A CINQ LIEUES DE GRENOBLE (ISÈRE).

La réputation des EAUX THERMALES DE LA MOTTE est basée sur de longs et constants succès obtenus dans les retractions musculaires, rhumatismes chroniques, fausses ankyloses, paralysies récentes, engorgements lymphatiques, tumeurs blanches articulaires ; dans la leucorrhée, l'aménorrhée, la débilité de l'estomac et du tube digestif, et dans les engorgements chroniques des viscères abdominaux.

La température fort élevée de ces eaux (45° Réaumur), l'abondance des principes minéraux qu'elles contiennent, les cures inespérées qu'on en a obtenues, méritent de fixer de plus en plus l'attention des médecins.

Cet Etablissement, qui est ouvert depuis le 15 juin jusqu'à la fin de septembre, vient de recevoir des améliorations importantes, soit sous le rapport de l'administration des bains et des douches, soit sous celui de la commodité des logements et de la pension ; outre une table d'hôte bien servie à 5 francs par jour, on y trouve un restaurant à la carte et à des prix modérés.

Une voiture part, tous les jours, de Grenoble pour La Motte. (851)

Course de Paris du 24 juin 1836.

Aujourd'hui calme plat à la Bourse. Le 3 p. o/o ouvert à 80 40, et on est resté à 80 35 demandé. L'actif a ouvert à 42 1/4, et n'a pas varié. On faisait circuler de mauvaises nouvelles d'Espagne.

Cinq pour cent	108 55	108 55	108 50	108 50
— fin courant	108 40	108 40	108 40	108 40
Quatre pour cent	"	"	"	"
Trois pour cent	80 30	80 30	80 20	80 20
— fin courant	80 40	80 40	80 40	80 40
Rentes de Naples	100 15	100 25	100 10	100 25
— fin courant	100 55	100 55	100 55	100 55
Actions de la Banque	"	"	"	"
Quatre Canaux	1252 50	"	"	"
Caisse hypothécaire	773 772 50	"	"	"
Emprunt d'Haïti	535	"	"	"
Rentes perpétuelles	"	"	"	"
Emprunt Cortès	"	"	"	"



V. PENICAUD,
Rédacteur en chef.